

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

19. Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SEHV relative à la modification du réseau d'éclairage public route de la forêt.

Afin de permettre de sécuriser l'arrêt de bus de la route des Bruges, une lanterne supplémentaire va être posée pour permettre que les enfants attendent dans la lumière pour être visible des voitures sur cet axe très passant.

La commune étant propriétaire du réseau d'éclairage public et afin de pouvoir permettre la réalisation des travaux sur son réseau et de bénéficier de la subvention du SEHV, il est nécessaire de signer une convention avec le syndicat ainsi que le devis correspondant.

A ce titre un devis a été établi par le SEHV pour un montant de 865,64 € TTC avec une subvention accordée après facturation de 324,56 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec le SEHV pour un montant de 721,37 € HT soit 865,64 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

